

<p>IMPLANTATION DU POSTE</p>	<p>Circonscription de Moulins 1</p> <p>La circonscription de Moulins 1 est constituée d'un pôle urbain (agglomération de Moulins Yzeure) et de secteurs ruraux (cantons de Lurcy-Lévis, Bourbon l'Archambault, Chevagnes). Il en résulte des diversités de structures, de moyens et d'équipements.</p>
<p>CONDITIONS D'EXERCICE</p>	<p>L'intervention sur l'ensemble de la circonscription exige de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant le soir ou le mercredi.</p>
<p>MISSIONS</p>	<p>Les fonctions et les missions de conseiller pédagogique de circonscription sont définies dans la note de service n°96-107 du 18 avril 1996.</p> <p><i>« Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il est le collaborateur direct.</i></p> <p><i>Sa mission est principalement d'ordre pédagogique. Il intervient dans un cadre institutionnel précis, selon les priorités de circonscription et les orientations du plan d'action départemental EPS.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il seconde l'I.E.N. dans la mise en œuvre des priorités ministérielles et départementales en liaison avec les partenaires,</li> <li>- le C.P.C. sera amené à conduire des missions spécifiques à la circonscription dans le cadre d'une répartition interne des dossiers : dossier E.P.S., dossier maternelle, éducation à la santé...</li> <li>- le C.P.C. assure ses missions au sein de la circonscription mais également dans le cadre de tâches déterminées par l'équipe départementale E.P.S.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>a) <u>Formation</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des professeurs des écoles débutants,</li> <li>- aide et conseil aux enseignants par des suivis individuels ou rencontres d'équipes,</li> <li>- intervention en formation continue (stages départementaux, stages de circonscription, animations pédagogiques),</li> <li>- participation à différents jurys d'examens.</li> </ul> </li> <li>• <b>b) <u>Animation et production</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à la mise en œuvre des projets d'école, des activités nouvelles ou innovantes,</li> <li>- aide à l'organisation de rencontres inter-classes et inter-écoles,</li> <li>- élaboration de documents pédagogiques (écrits, vidéos, cdroms),</li> <li>- conduite et animation de groupes de travail thématiques.</li> </ul> </li> <li>• <b>c) <u>Gestion</u> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi de projets d'écoles,</li> <li>- agrément des intervenants extérieurs,</li> <li>- organisation des plannings des installations sportives (piscines notamment),</li> <li>- suivi et contrôle administratif des sorties scolaires et de la sécurité dans les écoles (A.C.M.O.),</li> <li>- relations en partenariat : USEP, mairies, comités sportifs.</li> </ul> </li> </ul>

COMPETENCES	<p>Le conseiller pédagogique doit faire preuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative,</li> <li>- des capacités d'organisation et de gestion en raison de la diversité des missions,</li> <li>- des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté,</li> <li>- l'aptitude à travailler en équipe avec l'I.E.N., avec les autres conseillers pédagogiques, avec les principaux de collèges, avec les équipes d'écoles, avec les partenaires institutionnels et associatifs.</li> <li>- le CAFIPEMF est requis</li> </ul>
-------------	--